

Nombre de membres en exercice	40
Présents	28
Pouvoirs	2
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240327-DEL-2024-16-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à *Philippe SIMON* - **Christian LEBLANC** à *Laurent PAQUET*.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-16

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Président pour présider lors du vote du compte administratif,

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil syndical qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte administratif du Budget annexe GEMAPI. Il propose donc de désigner un président pour présider la séance lors de ce point spécifique de l'ordre du jour.

Monsieur Laurent PAQUET, Vice-Président du PETR est désigné Président de séance et présente le compte administratif 2023 du Budget annexe GEMAPI, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		7 929,49 €		0,01 €		7 929,50 €
Opérations de l'exercice	40 837,30 €	53 665,97 €	- €	- €	40 837,30 €	53 665,97 €
TOTAUX	40 837,30 €	61 595,46 €	- €	0,01 €	40 837,30 €	61 595,47 €
Résultats de clôture		20 758,16 €		0,01 €		20 758,17 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULÉS		20 758,16 €	- €	0,01 €	- €	20 758,17 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		20 758,16 €		0,01 €		20 758,17 €

Monsieur Laurent PAQUET précise que le Compte Administratif 2023 du Budget annexe GEMAPI tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2023 établi par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- adoptent le Compte Administratif 2023 du Budget annexe GEMAPI,
- reconnaissent la sincérité des restes à réaliser 2023,
- arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

